

Bientôt le grand départ ! Afin de voyager tranquille, je m'assure que j'ai bien en tête les informations ci-dessous :


Les formalités administratives

Pour voyager :

Il me faut l'autorisation de sortie de territoire **disponible ici**, remplie et signée par un titulaire de l'autorité parentale + la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du signataire de l'autorisation parentale + la photocopie du livret de famille si le nom du parent signataire est différent du mien



ROYAUME-UNI **BREXIT** : les conditions actuelles d'entrée et de séjour au Royaume-Uni restent en vigueur : passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité. Toutefois, à partir de fin mars 2019, ces conditions peuvent évoluer et notamment rendre exigible la présentation d'un passeport. Aucune information n'étant disponible à ce jour, nous tiendrons à votre disposition toute modification éventuelle dès que nous en aurons connaissance.

PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE	Ma carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité jusqu'à la date du retour.
ÉTATS-UNIS	Mon passeport personnel biométrique ou électronique en cours de validité, valable au moins 6 mois après la date de retour Le formulaire ESTA disponible sur le site officiel et pour un coût de 14 USD. Il est valable maximum 2 ans.  Une copie de l'ESTA et du passeport de l'ensemble de mes élèves doivent être transmis à SILC au plus tard 1 mois avant le départ.
CANADA	Mon passeport personnel en cours de validité, valable au moins 3 mois après la date de retour. L'AVE - Autorisation de voyage électronique disponible sur le site officiel et pour un coût de 7 CAD. Elle est valable 5 ans.
CHINE	Mon passeport personnel en cours de validité, valable au moins 6 mois après la date de retour. Le Visa touristique , valable 3 mois à compter de la date d'émission.

Assurances

Médicale :

Pour les séjours en Europe :

Je dois être muni(e) de la carte européenne d'assurance maladie, à retirer gratuitement auprès de ma caisse d'assurance maladie.

Pour les séjours hors Europe :

Seuls les soins médicaux urgents et imprévus pourront, éventuellement, être pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie à mon retour, sur présentation des justificatifs originaux. A l'étranger, les frais médicaux étant très coûteux les tarifs de mon assurance SILC incluent la prise en charge de mes frais en cas d'hospitalisation et/ou rapatriement ainsi qu'une assistance. La prise en charge directe de mes frais de consultation ou médicaments n'est pas incluse. Il m'appartient de souscrire une assurance médicale spécifique complémentaire. Il est possible que SILC engage des frais médicaux pour moi (consultation, analyses, radios...).

Dans ce cas, je recevrai une facture correspondant aux dépenses, à régler à réception par carte bancaire. Les justificatifs originaux me seront transmis à l'issue du séjour pour en demander le remboursement auprès de ma caisse d'assurance maladie.

Responsabilité Civile :

Je dois être assuré(e) par une assurance responsabilité civile vie privée étendue à l'étranger pour les dommages causés à un tiers.

Argent de poche

Pour le trajet, il m'est conseillé de conserver l'argent sur moi. Le montant reste, évidemment, à mon appréciation.

 Les délais pour obtenir des devises peuvent être longs - prévoir 15 j. minimum avant le départ.

Santé

Traitement médical :

Si je suis un traitement médical, je dois remettre à mon professeur(e) :

- Un certificat du médecin traitant indiquant la durée du traitement, accompagné de la photocopie de l'ordonnance,
- Mes médicaments rassemblés en un paquet portant mon nom et prénom.

Régime alimentaire particulier :

- Allergies alimentaires : si j'ai une ou plusieurs allergies alimentaires, je dois transmettre à SILC, le plus tôt possible avant le départ, un certificat médical du médecin traitant signalant les aliments contre-indiqués/PAI.

- Régime particulier : pour tout autre motif, je dois lister les aliments que je ne peux pas manger et la transmettre à SILC au plus tôt.

Toute omission de renseignements médicaux engage ma responsabilité et celle de mes parents, incluant les frais supplémentaires occasionnés.

Faire mes bagages

Je vais recevoir quelques jours avant le départ mon programme de séjour définitif avec l'ensemble des horaires et lieux de rassemblement et mon professeur m'indiquera si je dois prévoir ou non des repas.

Le jour du départ, je suis ponctuel et j'ai à la main tous les documents nécessaires : je me réfère au paragraphe «formalités administratives» ci-dessus

Je prévois un en-cas et une bouteille d'eau en cas d'imprévu

Je voyage aussi léger que possible avec des vêtements en quantité suffisante - pas de lessive sur place - et adaptés à la saison et au pays avec de bonnes chaussures de marche.

Je prévois mes serviettes de toilette + mon nécessaire de toilette.

Je ne prévois aucun vêtement ni objet de valeur. J'étiquette mes bagages avec mon nom et mes adresses en France et à l'étranger. Je ne dois jamais prendre le(s) bagage(s) d'un tiers ou laisser les miens sans surveillance.

Si je participe à un programme de cours, je prévois un cahier et des stylos.

Si je voyage en avion, je dois être capable de porter seul(e) ma valise (max 20kg), tout excédent sera à ma charge.

Je dois respecter les règles d'hygiène et de sécurité et notamment concernant les denrées périssables.



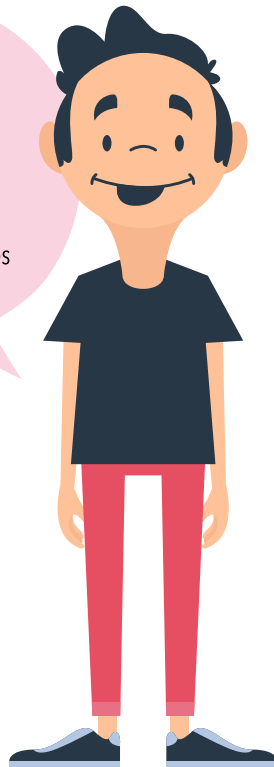
CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je m'engage

téléphone portable

- ❑ A faire un usage respectueux de mon téléphone portable et à le remettre à mon professeur(e), quand il/elle me le demande.

Attention: l'assurance SILC ne couvre pas la perte, le vol ou la détérioration des téléphones portables.



tabac/alcool/drogue

- ❑ A ne pas consommer ni acheter d'alcool ou de drogue.
- ❑ Si je fume, à en faire une consommation raisonnable, à l'extérieur exclusivement et dans les lieux autorisés, en accord avec mes parents et les lois du pays.



législation

- ❑ A respecter les lois en vigueur du pays et les différents règlements intérieurs (école, résidence,...).

comportement

- ❑ A respecter les règles de politesse et de vie de la famille d'accueil.
- ❑ A demander la permission avant de me servir dans le frigo, de téléphoner.
- ❑ A être ouvert(e) d'esprit et tolérant(e), à adopter une tenue vestimentaire correcte et à être ponctuel(le) à mes points de rendez-vous.
- ❑ A respecter les lieux de sommeil et la non-mixité des sanitaires (pour les hébergements en résidence).

sorties du soir

- ❑ A ne pas sortir le soir sans être accompagné(e) d'un adulte.

Je comprends et j'accepte que tout manquement à cette charte m'expose à un renvoi immédiat dont tous les frais relatifs sont à ma charge ou ceux de mes parents.